



Message d'intérêt public

La période de déclaration de candidature pour les élections municipales se termine le 27 septembre 2019

Date de début : 16 septembre 2019

Date de fin : 27 septembre 2019

Nunavut

60 s

Les élections aux fonctions de maire et de conseiller municipal auront lieu le 28 octobre 2019 dans les 25 localités du Nunavut.

En vertu des nouvelles règles de la *Loi électorale du Nunavut* en matière d'élections municipales, toute personne ayant l'intention de se porter candidate doit présenter elle-même sa candidature. Il n'est plus nécessaire qu'une candidature soit proposée par quelqu'un d'autre. Par ailleurs, les personnes qui posent leur candidature doivent le faire soit pour la mairie, soit pour le poste de conseillère ou conseiller; elles ne peuvent le faire pour les deux postes.

Les critères d'admissibilité des candidatures aux élections municipales se trouvent sur le site web d'Élections Nunavut.

Les personnes désireuses de se présenter à ces élections pourront le faire à compter de 9:00 le lundi 23 septembre 2019 jusqu'à 14:00 le vendredi 27 septembre 2019.

Les maires et conseillers élus doivent assister aux réunions du conseil municipal et prendre les décisions au sujet d'enjeux locaux. La durée des mandats à la mairie et au poste de conseiller sera dorénavant de quatre ans.

Les candidats peuvent communiquer avec Élections Nunavut par téléphone, par télécopieur ou par courriel pour en savoir plus sur leur rôle et leurs droits.

Les coordonnées d'Élections Nunavut figurent sur son site web :

<https://www.elections.nu.ca/fr/municipal-elections/municipal-council/about-municipal-council-elections>.

